



Déclaration liminaire de la Fédération des Finances CGT lors du GT du CHSCTM portant sur la prévention des Risques PsychoSociaux du 13 novembre 2013

Madame, Monsieur,

La Fédération des Finances CGT était demandeuse depuis longtemps de la tenue de ce groupe de travail. Il y a urgence à prévenir et à résorber la souffrance au travail dans nos ministères économique et financier. Les rapports d'activité de l'ensemble des préventeurs examinés lors du dernier CHSCTM en ont montré toute l'importance. C'est notre ambition aujourd'hui.

Pour autant, dans ce contexte de suppressions d'effectifs, de diminutions de moyens, de réformes permanentes et de remise en cause de l'exercice de nos missions, la crédibilité de nos ministères et de nos directions à mener une telle politique de prévention est largement entamée.

Pour la Fédération des Finances CGT, un plan de prévention de la souffrance au travail doit comporter trois volets : un diagnostic partagé et légitime, des mesures de prévention fortes et des moyens adéquats pour les appliquer, notamment en terme d'effectifs, de moyens financiers et d'engagement des ministères et des directions. Ces trois éléments sont indissociables et incontournables pour nous.

En particulier, nous sommes attachés à ce que toutes les actions de préventions soient menées lors des réorganisations et à ce que l'ensemble des CHSCT concernés soient pleinement consulté en amont.

Montreuil, le 20 novembre 2013